

ARRETE n° 23-007
Portant nomination
d'un responsable adjoint de programme

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement.

ARRETE


Article 1 :

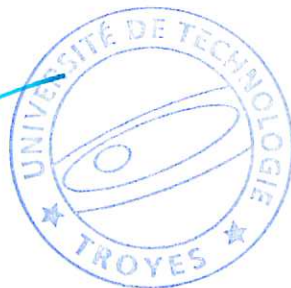
Monsieur Alain PLOIX, Enseignant-Chercheur, est nommé responsable adjoint du programme Réseaux et Télécommunications (RT) à compter du 3 février 2023, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 2 février 2027.

Article 2 :

Cette fonction relève des activités d'intérêt pédagogique du référentiel d'équivalences horaires.

Fait à Troyes, le 1^{er} février 2023


Christophe COLLET
Directeur de l'UTT



Original : Service des Affaires Juridiques

Copies : Intéressé
DRH

Diffusion générale : www.utt.fr